

SPECIALITÉ « PRÉVENTION, GESTION DES RISQUES »

ÉPREUVE DE NOTE

NOTE OBTENUE : 14.75 / 20

Commune d'Ingé
Service prévention des risques

Le 12/06/2019

NOTE

A l'attention de Madame La Directrice des Services Techniques

Objet : La culture du risque

Les différentes conférences internationales des dernières décennies, Rio 1992, Kyoto 1997 ou encore la COP 21 de Paris en 2015, montrent une prise de conscience générale sur les notions de changements climatiques et les risques liés. Notamment en terme de crues, inondations ou submersions marines. Il existe aussi d'autres risques, technologiques par exemple, à prendre en compte au quotidien.

La commune d'INGE étant exposée à de nombreux risques, la notion de culture commune du risque est primordiale. Les expériences passées montrent cependant quelques lacunes empêchant une gestion de crise optimale.

À votre demande, Madame la Directrice des Services Techniques, vous trouverez dans un premier temps une note de synthèse sur la culture du risque. Dans un second temps vous trouverez un ensemble de propositions opérationnelles pour développer une culture du risque auprès des agents communaux et de la population.

Partie I – Note de synthèse sur la culture du risque

L'évolution des risques d'une part et la gestion de compétences de plus en plus variées et techniques pour les communes d'autre part nécessitent une prise en compte de la gestion des risques ainsi qu'un développement de la culture du risque pour tous.

Les définitions d'un risque et de la culture du risque seront tout d'abord présentées. Les différents enjeux et éléments clés liés à la culture du risque seront développés par la suite.

I.1) Définition et réglementation

La notion de risque est souvent subjective, elle prend en effet en compte différents facteurs extérieurs et imprévisibles, une définition du risque et de la rencontre entre un aléa et une vulnérabilité.

Une des problématiques de la gestion du risque et son acceptabilité, en effet chacun aura sa perception de tel ou tel risque, il faut cependant une cohérence et une concordance en terme de prévention des risques ou de gestion des crises pour une meilleure efficacité.

Différents risques peuvent être identifiés :

- Les risques avérés : couvre les catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, submersions marines par exemple) ou les risques liés à une activité industrielle (nucléaire, pollution diverse, transports de matières dangereuses). Ces risques sont observables et peuvent être analysés pour envisager les prochaines occurrences et leurs effets potentiels (humain, matériel, financier).
- Les risques émergents : ouvre les OGM ou les effets du changement climatique. Dans ce cas, les mesures de préventions sont moins connues et parfois impactées par des enjeux économiques, mais elles restent encadrées par le principe de précaution.

Face à ces différents risques, la culture du risque est un enjeu capital. Cette notion peut être mesurée en trois points :

- La culture du risque nécessite une prise de conscience de son exposition face à un risque ;
- Elle implique aussi un accroissement de la responsabilisation du grand public et des décideurs locaux face aux différents risques ;
- Enfin, la culture du risque doit permettre une coopération optimale entre les différents acteurs face au risque.

La culture du risque a été introduite dès 1987 avec une loi évoquant « l'information préventive des populations ». Par la suite, différentes évolutions législatives ont traité cette problématique. Avec notamment la mise en œuvre du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) via un décret du 11/10/1990 ; la mise en place du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) à destination des établissements scolaires en 2002 ou plus récemment l'obligation de rédaction et d'animation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) depuis la loi de Modernisation de la Sécurité Civile de 2004.

En complément de ces documents cadres généraux ayant pour objectif d'identifier les risques et de présenter les moyens de prévention et de gestion de crises en impliquant l'ensemble des acteurs, les différents risques doivent aussi être pris en compte dans les documents d'urbanisme, avec notamment une obligation de concordance avec les Plans de Prévention des Risques (PPR, inondation par exemple).

Enfin, les évolutions récentes de l'action publique, avec la loi MAPTAM de 2014 (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) ont notamment fait évoluer les responsabilités en lien avec le risque inondation introduisant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aqueux et Prévention des Inondations) pour les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) à compter du 01/01/2018.

Bien qu'étant différente d'une collectivité à l'autre, la notion de culture du risque doit s'appliquer au plus grand nombre (élus, agents, opérateurs économiques et habitants). Nous devons en effet apprendre à vivre avec les différents risques qui nous entourent.

1.2) La culture du risque, enjeux et éléments clés

En terme de risque, la vulnérabilité face à différents événements sera réduite en cas de connaissance du risque en question et en cas de réaction adaptée face à ce risque. Les enjeux de la culture du risque sont donc orientés vers une information maximale de la population, un aménagement cohérent du territoire et une mobilisation permanente des différents acteurs.

Les populations et les élus locaux doivent être préparés au mieux face aux différents risques. Cela passe par une matérialisation des crues vécues localement dans le domaine du risque inondation, afin de conserver une mémoire des événements et d'éviter de minimiser ou d'accentuer les futurs événements. Un second point permettant d'optimiser la préparation face aux événements est l'anticipation et l'optimisation des systèmes d'indemnisation pour répondre plus rapidement tout en prenant en compte les notions de prévention. Le développement de la sensibilisation aux risques pour tous les publics est ainsi une clé de la culture du risque, avec notamment une sensibilisation des plus jeunes. Enfin les services de l'Etat (préfecture) sont à la disposition des élus locaux pour apporter une aide technique aux collectivités pour encore une fois optimiser la préparation de l'ensemble des acteurs.

Les notions d'aménagement du territoire font partie intégrante de la culture du risque. Comme évoqué précédemment, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les divers Plans de Prévention des Risques, les mairies étant en effet, via les divers actes d'urbanisme (permis de construire) au premier plan de l'articulation des divers documents, cela pouvant impacter leur responsabilité le cas échéant. Le développement des Programmes d'Action de Prévention contre les Inondations (PAPI) est un autre exemple d'intégration de la culture du risque dans les stratégies de développement local.

Enfin, l'un des enjeux importants de la culture du risque est lié à l'information de la population, que ce soit comme évoqué précédemment en amont d'un événement lié à un risque (sensibilisation, formation, prévention) que lors d'une catastrophe en période de crise, via l'anticipation du mode d'alerte et de communication des évolutions de l'événement.

La culture du risque est indispensable pour l'ensemble des intervenants, élus, agents et population pour optimiser une gestion de crise.

Partie II – Propositions opérationnelles pour développer une culture du risque

Comme présenté précédemment, la culture du risque doit impliquer l'ensemble des acteurs, afin de développer une culture du risque sur le territoire de la commune d'INGE différentes propositions opérationnelles sont présentées ci-après. Le mode d'organisation à mettre en place sera présenté dans un premier temps, les actions en faveur des agents communaux seront ensuite développées, puis les actions pour la population seront présentées.

II.1) Organisation de la collectivité

Afin de développer une culture du risque sur le territoire, il est proposé de mettre en place un mode projet pour optimiser cette démarche. Un comité de pilotage (COPIL) constitué du Maire ou de son représentant en charge des services techniques, du directeur général des services, de la direction des services techniques et du chef de projet. Pour définir les actions, les mettre en œuvre et les suivre dans le temps un comité technique (COTECH) sera instauré, composé du chef de projet et de différents intervenants en fonction des thématiques abordées (chef des différents services de la collectivité, service des ressources humaines, service communications, CHSCT), des intervenants extérieurs seront aussi associés (EPCI en charge de la GEMAPI, service de la préfecture, du département ou de la région le cas échéant).

Avant de proposer des actions pour développer la culture du risque, un diagnostic de la situation actuelle est nécessaire. Le diagnostic pourra être décliné en deux volets. Un volet collectivité et assimilé et un volet population.

Le volet collectivité et assimilé sera tourné vers les agents de la commune dans un premier temps. Cet audit pourra être réalisé en interne, sous pilotage du chef de projet, avec, en premier lieu, la réalisation d'un questionnaire sur la connaissance des différents risques (liés à leurs activités et liés à des événements extérieurs d'une manière globale sur la commune). Des réunions de services seront ensuite organisées dans un délai de 4 mois pour un retour et une validation de cette enquête avec les services.

En parallèle de ce volet, certains établissements seront associés à la démarche de diagnostic, notamment les établissements scolaires, afin d'avoir un retour sur le niveau de sensibilisation et de formation des élèves de la commune sur les notions de risques. Un questionnaire suivi d'une rencontre du chef d'établissement seront proposés aux écoles primaires, collèges, lycées et établissement supérieur de la commune.

Enfin un diagnostic de la perception de la population du territoire sera mené. Il est proposé de réaliser ce diagnostic sous forme de sondage en porte à porte dans certains quartiers, en présentiel dans les rues et lors des diverses animations locales (marché par exemple). La réalisation de ce sondage sur une période de 6 mois pourra être confiée à un prestataire privé, ou par le recours à des contrats courts. L'objectif de ce sondage étant d'estimer le niveau de sensibilisation de la population à différents risques (inondation, submersion marine et risque technologique) et d'évaluer la perception des habitants face aux politiques publiques mises en œuvre face à ces risques.

II.2) Actions en faveur des agents

Suite à l'analyse du diagnostic différents éléments peuvent être étudiés :

- Renforcement des procédures pour la gestion des risques internes liés à l'activité des agents (cartographie des risques, mise à jour du document unique)
- Renforcement du contrôle de gestion de la commune afin d'évaluer les différentes évolutions suite à la mise en œuvre de cette démarche de prise en compte des risques
- Développement d'un programme de formation, sensibilisation interne à tous les agents sur les notions de risques et de gestion de crise (appui par un prestataire de formation spécialisé)
- Mise à jour et optimisation du PCS, avec sensibilisation des agents sur cette thématique (obligation de se rendre disponible en cas de crise sur les horaires d'ouverture du service) et engagement d'une démarche de développement de « volontaires PCS » pour permettre des interventions en dehors des horaires précités.
- Mobilisation régulière des agents de la collectivité sur la thématique des risques via les documents internes (flash info, intranet par exemple)

En parallèle des agents de la collectivité, un programme de sensibilisation et de formation à destination des établissements scolaires pourra être mis en place. Un accompagnement des divers établissements sera proposé via l'intervention de

spécialistes de la gestion des risques et des comportements à adopter en cas de crise. Une étude sur le co-financement de cette opération avec les différents intervenants sera à mener.

II.3) Actions en faveur de la population

Suite à l'analyse du diagnostic différentes actions pourront être proposées :

- Mise en place de repère de crue en lien avec les établissements compétentes (EPCI ayant la compétence GEMAPI)
- Organisation de manifestations ponctuelles afin d'échanger avec le plus grand nombre sur les différents risques. La création d'une maquette est par exemple à envisager pour une plus grande compréhension et attention des populations lors d'animation (maquette de montée des eaux lors de crues ou de submersions marines par exemple). L'organisation d'atelier d'animation de manière fréquente (tous les 2 mois sur le marché par exemple) permettra la sensibilisation du plus grand nombre. Une animation type pourra de plus être proposée par la collectivité lors des divers événements locaux. Le recrutement d'un chargé d'animation sera à étudier afin de proposer une offre complète (population, établissement scolaire) et durable dans le temps.
- Enfin, après le volet connaissance du risque, le volet gestion de crise sera à aborder. Il est proposé dans un premier temps de sensibiliser les populations les plus à risques (habitations inondées sur une crue décennale, immeubles identifiés dans le Plan de Prévention des Risques, qu'ils soient inondation, submersion ou risque technologique).
L'objectif étant de sensibiliser les populations sur les conséquences humaines, matérielles, des différents phénomènes liés aux risques en question et de rappeler les règles de protection et d'évacuation le cas échéant.

L'ensemble de ces propositions seront à approfondir en COTECH puis présentées en COPIL pour validation. En cas de validation, les différentes opérations seront présentées en Conseil Municipal pour délibération.

Dans un objectif d'amélioration continue de la démarche de développement de la culture du risque sur la commune, des indicateurs de suivi seront mis en place pour une évaluation du projet (notamment via la réalisation d'une nouvelle phase d'enquête de la population et des agents).

Comme évoqué précédemment, les différentes propositions sont orientées vers les agents de la collectivité et la population. Un programme de sensibilisation des élus locaux aux notions de culture du risque pourrait aussi être envisagé.